

Bachelier en enseignement section 3 langues germaniques

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE	Tél : +32 (0) 67 55 47 37	Fax : +32 (0) 67 55 47 38	Mail : edu-braine@helha.be
HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT	Tél : +32 (0) 69 67 21 00	Fax : +32 (0) 69 67 21 05	Mail : edu-leuze@helha.be
HELHa Loverval Place Maurice Brasseur 6 6280 LOVERVAL	Tél : +32 (0) 71 43 82 11	Fax : +32 (0) 71 47 28 19	Mail : edu-loverval@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

U1203 Compétences langagières et culturelles en néerlandais volet 1			
Code	PERG1B23NDLS1	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	6 C	Volume horaire	90 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	HELHa Braine-le-Comte Caroline MALENGREAU (caroline.malengreau@helha.be) HELHa Leuze-en-Hainaut Mélanie BAELEN (melanie.baelen@helha.be) HELHa Loverval Gladys HARDY (gladys.hardy@helha.be) Aurélie BERLANDA (aurelie.berlanda@helha.be)		
Coefficient de pondération	60		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Selon activité : Français, Néerlandais		

2. Présentation

Introduction

Cette UE vise à préparer l'étudiant.e, d'un point de vue théorique, culturelle et didactique, à aborder la langue néerlandaise avec ses futurs élèves. Une partie des compétences travaillées rejoint les savoirs et savoir-faire abordés dans le Tronc Commun. Cette UE vient également compléter et nourrir l'UE1206: "Linguistique néerlandaise".

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 3 **Les compétences de l'organisateur et accompagnateur d'apprentissages dans une dynamique évolutive**

- 3.1 Démontrer une connaissance et une compréhension des processus d'apprentissage, des contenus disciplinaires au bénéfice de choix didactiques et méthodologiques pertinents en fonction du contexte d'enseignement et de l'état de la recherche

Acquis d'apprentissage visés

L'étudiant.e sera amené.e à acquérir des compétences langagières (compréhension à l'audition, compréhension à la lecture, expression orale avec/sans interaction, expression écrite) et culturelles notamment en lien avec le tronc commun.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
 Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PERG1B23NDLS1A Compétences langagières et culturelles en néerlandais volet 1 90 h / 6 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 60 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PERG1B23NDLS1A Compétences langagières et culturelles en néerlandais volet 1 60

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).

Bachelier en enseignement section 3 langues germaniques

HELHa Loverval Place Maurice Brasseur 6 6280 LOVERVAL
 Tél : +32 (0) 71 43 82 11 Fax : +32 (0) 71 47 28 19 Mail : edu-loverval@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Compétences langagières et culturelles en néerlandais volet 1			
Code	13_PERG1B23NDLS1A	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	6 C	Volume horaire	90 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Gladys HARDY (gladys.hardy@helha.be) Aurélié BERLANDA (aurelie.berlanda@helha.be)		
Coefficient de pondération	60		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Néerlandais		

2. Présentation

Introduction

Cette AA vise à préparer l'étudiant.e, d'un point de vue théorique, culturelle et didactique, à aborder la langue néerlandaise avec ses futurs élèves.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Acquis d'apprentissage terminaux (cf. référentiel de compétences):

Compétence 3.1 - Démontrer une connaissance et une compréhension des processus d'apprentissage, des contenus disciplinaires au bénéfice de choix didactiques et méthodologiques pertinents en fonction du contexte d'enseignement et de l'état de la recherche

Acquis d'apprentissage spécifiques:

Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable:

- de décoder, de décrire, d'interpréter et de produire des messages oraux et écrits d'un niveau B1 (compréhension à l'audition, compréhension à la lecture, expression orale avec/sans interaction, expression écrite) ayant trait aux sujets inhérents à sa formation professionnelle et à des notions culturelles et littéraires en relation avec la langue enseignée.
- d'identifier et d'expliquer quelques démarches didactiques en lien avec l'enseignement des compétences écrites et orales, et l'enseignement du vocabulaire
- de manier les référentiels, les programmes et des manuels scolaires propres à sa discipline.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Dans le cadre de cette AA, les étudiant.es seront amené.es à découvrir et s'approprier au travers des compétences écrites et orales :

- des stratégies d'écoute, de lecture, d'expression orale, d'expression écrite ;
- les fonctions langagières ;
- le vocabulaire et les notions grammaticales relatifs aux supports sélectionnés par l'enseignant.e ;
- les aspects culturels des pays dans lesquels la langue étudiée est une langue véhiculaire.

Les apprenants s'approprieront également les référentiels, programmes, manuels scolaires et autres documents de référence.

Démarches d'apprentissage

Lors des séances en présence de l'enseignant.e, les étudiant.es seront amené.es à améliorer les quatre compétences par la réalisation d'exercices divers et de présentations orales. Toutes ces parties seront données le plus possible de manière interactive.

Il y aura une alternance entre exercices pratiques et réflexions théoriques. Les séances se donneront dans la mesure du possible dans une perspective de transposition didactique.

Les étudiant.es seront amenés à utiliser les NTIC et d'autres supports en ligne.

Ils découvriront et utiliseront différents référentiels, programmes et manuels scolaires afin de faciliter leur appropriation à plus long terme.

Lors des moments de travail en autonomie, les étudiant.es seront amené.es à rechercher des informations pour préparer différentes tâches orales et écrites et à acquérir des éléments linguistiques en lien avec les thématiques, aspects culturels et didactiques sélectionnés par/avec l'enseignant.e.

Dispositifs d'aide à la réussite

- Feedback
- Questionnement sur la méthode de travail (aidant au retour réflexif)
- Corrections des évaluations formatives et certificatives
- Entretiens individuels
- Tutorat
- ...

Sources et références

Livres/manuels scolaires:

- "Nederland voor nieuwkomers" (Toorn-Schutte, 2007)
- "Néerlandais débutant: 1 leçon par jour pendant 3 mois" (Kouyzer, 2008)

Dictionnaires/traducteurs en ligne:

- Mijnwoordenboek.nl
- Reverso.net
- DeepL.com

Sites internet:

- Wallangues.be
- Nedbox.be
- Ketnet.be
- Taalunie.org
- Youtube.com

Applications mobiles:

- Babbel
- Duolingo

Journaux:

- Wablieft
- De Morgen
- De Standaard

Radio:

- Studio Brussel
- Radio 1/2

...

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

les sources et références mentionnées ci-dessus, et les syllabus/PowerPoints postés sur ConnectED.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Pendant le semestre, l'étudiant.e sera testé.e régulièrement de manière formative et certificative sur le contenu de l'AA (tests écrits, travaux, présentations orales, ...). Les résultats obtenus entrent dans la production journalière (évaluation continue). Une absence à un test, à une présentation et/ou la non remise d'un travail pour raisons médicales implique la remise obligatoire d'un certificat médical endéans les trois jours. Dans le cas contraire, l'étudiant.e se verra attribuer la note de zéro.

L'étudiant.e sera également évalué.e de manière certificative en fin de semestre lors d'un examen mixte (1 examen oral et écrit avec Mme Berlanda, 1 examen oral avec Mme Hardy). L'évaluation portera sur la maîtrise des compétences travaillées, ainsi que sur les démarches et outils didactiques vus en cours.

La cote finale correspondra à l'addition de la moyenne pondérée des 2 professeures concernées par l'AA, à raison de 65% pour la partie de Mme Berlanda et 35% pour la partie de Mme Hardy (remis sur 85%) et le travail journalier (15%).

Une épreuve est complète si toutes les évaluations (exemple: travail écrit, examen oral et/ou examen écrit de chacun des évaluateurs) hors travail journalier sont présentées. Si l'étudiant.e souhaite signer l' (ou les) examen(s), l'indication "PR" apparaîtra à l'AA et remontrera à l'UE. En cas de non présence et non signature, c'est l'indication "PP" qui apparaîtra à l'AA et remontrera à l'UE.

La cote du travail journalier n'est pas reprise au Q3.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Evc	15				
Période d'évaluation	Exm	85			Exm	100

Evc = Évaluation continue, Exm = Examen mixte

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 60

Dispositions complémentaires

Conformément au RGE, dans le cas où l'absence d'un étudiant.e à un examen organisé durant la session de janvier ou de juin est couverte par un certificat médical ou est reconnue comme légitime par l'enseignante concernée et la direction, cet examen sera représenté durant la session suivante (respectivement juin et septembre) à une date fixée conjointement par l'enseignante et l'horairiste. Par contre, toute absence à la session de septembre, couverte par un certificat médical ou pour un motif légitime apprécié par la direction, donnera lieu à un nouvel examen organisé, en fonction des possibilités, dans la même session à la date fixée par l'enseignante et la responsable des horaires.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).